



Mouvement Écologique asbl
4, rue Vauban
L.2663 Luxembourg
LUXEMBOURG



AGIRR-FNAUT Lorraine
Mairie de Vigy
57640 Vigy
FRANCE



Mirabel-LNE
9, allée des Vosges
55000 Bar-le-Duc
FRANCE



Secteur fédéral des cheminots
Région de Metz - gare SNCF
place du général De Gaulle
B.P. 90341
57007 Metz Cedex 1
FRANCE



Empreinte Positive
3, rue de la Tour
57390 Rédange
FRANCE

Liaison routière Belval vers l'A30 : le projet anti-développement durable

En cette période de crise financière, d'aggravation des pollutions et de forte dégradation de la biodiversité, les travaux du projet tout-routier de liaison Belval vers l'autoroute A30 sont pourtant lancés officiellement vendredi 13 juillet 2012 par les pouvoirs publics sur la plate-forme basse de Micheville, et ce en l'absence de véritables débats publics et démocratiques.

À cette occasion, **l'association luxembourgeoise Mouvement écologique, la CGT cheminots, la fédération régionale Mirabel LNE et les associations lorraines Agirr Fnaut Lorraine et Empreinte positive réaffirment énergiquement leur opposition au tracé imaginé pour ce véritable FAUX contournement d'Audun-le-Tiche.**

Les raisons de la mobilisation sont multiples :

- Un projet à contre-courant !

La création de la route nécessiterait la destruction du tronçon terminal de la liaison ferroviaire Fontoy/Audun-le-Tiche : **l'ancienne voie ferrée serait condamnée alors qu'elle pourrait être remise en service au trafic voyageur.** En favorisant la route par rapport au rail, les pouvoirs publics français, totalement à contre-courant des réflexions modernes issues du développement durable, risquent de réaliser un projet passéiste, et tourneraient le dos à une solution alternative intermodale.

- La future liaison routière = un égout à voitures et à poids lourds au cœur de l'agglomération ?

Les frontaliers et riverains en ont assez des bouchons : ils attendent que la collectivité règle d'urgence leurs problèmes de mobilité et de sécurité dans le centre-ville. Malgré cela, **le tracé prévu par les pouvoirs publics français ne pourrait pas délester la traversée d'Audun-le-Tiche puisque la 2 x 2 voies passerait au cœur de la ville.** Actuellement, les plus gros poids lourds n'ont pas la possibilité de passer dans Audun-le-Tiche à cause du pont-rail au niveau de la frontière, qui impose une contrainte de hauteur. La nouvelle infrastructure supprimerait cette contrainte, et permettrait aux grands camions venus de Belgique de rejoindre la France par le Luxembourg, tout en évitant Zoufftgen. La route a en réalité été pensée par les élus locaux pour permettre de **conquérir de l'espace foncier sur la friche de Micheville dans un but de développement économique hypothétique conditionné par la dépollution des terrains aux grands frais du contribuable.** Ce développement urbain pourrait générer plus de trafic, de pollutions, et le tracé choisi pour la route représenterait un « égout » à voitures et à poids lourds au cœur de l'agglomération nécessitant ainsi la pose de murs acoustiques pour limiter l'impact sur la population ! Pourtant, un vrai contournement d'Audun-le-Tiche aurait permis d'améliorer la qualité de vie, la sécurité et la qualité de l'air des Audunois et des frontaliers.

- Une route destructrice de la nature

Le projet routier impacterait plus de 70 espèces végétales et animales protégées ou à haute valeur patrimoniale ainsi que leurs habitats sur Micheville. Les mesures compensatoires représenteraient 21 % du coût total de l'infrastructure. Cette part du budget consacrée à la nature confirme que les enjeux environnementaux sont considérables sur Micheville, friche industrielle naturellement recolonisée depuis 25 ans. Pourtant, ce montant n'est pas suffisant pour éviter que la future infrastructure routière ne **rompe irrémédiablement un corridor écologique transfrontalier exceptionnel** : l'association luxembourgeoise Mouvement écologique estime que la présence de Monsieur Wiseler, Ministre du Développement durable au Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion du lancement officiel des travaux en France est un affront vis-à-vis des défenseurs de la nature puisque le projet de liaison du côté français aurait des répercussions potentiellement graves et non évaluées à ce jour sur les sites Natura 2000 du côté luxembourgeois. Rappelons que l'étude d'incidence du projet sur ces zones protégées luxembourgeoises proches de Micheville n'a pas été réalisée par les pouvoirs publics français contrairement à la législation en vigueur. Une plainte auprès de la Commission européenne de Bruxelles a été déposée par les ONG environnementales luxembourgeoises et françaises pour non respect de la législation de la Directive Faune/Flore.



Mouvement Écologique asbl
4, rue Vauban
L.2663 Luxembourg
LUXEMBOURG



AGIRR-FNAUT Lorraine
Mairie de Vigy
57640 Vigy
FRANCE



Mirabel-LNE
9, allée des Vosges
55000 Bar-le-Duc
FRANCE



Secteur fédéral des cheminots
Région de Metz - gare SNCF
place du général De Gaulle
B.P. 90341
57007 Metz Cedex 1
FRANCE



Empreinte Positive
3, rue de la Tour
57390 Rédange
FRANCE

Nous adressons un appel urgent :

Nous estimons que la création d'un espace protégé sur Micheville serait justifiée au regard de cette richesse naturelle en péril, apportant une meilleure qualité de vie aux habitants actuels et futurs de l'agglomération. Cette infrastructure routière, considérée *a priori* comme élément structurant de l'opération d'aménagement en cours, rend très improbable la gestion intégrée de la biodiversité et son maintien sur cette zone. L'opération d'intérêt national - OIN Alzette-Belval - fait notamment craindre des pressions foncières fortes qui pourraient contribuer à une artificialisation irrémédiable du territoire, à une destruction supplémentaire des continuités écologiques et à l'érosion de la biodiversité. L'État français a pourtant l'ambition de montrer l'exemple en termes de protection de la biodiversité : avec la réalisation de ce projet routier, il passe à côté d'une occasion de joindre la parole aux actes. **La richesse biologique de Micheville et la valeur du corridor écologique transfrontalier ont conduit les scientifiques lorrains du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) à demander au préfet que le site soit classé en zone Natura 2000. Le préfet tiendra-t-il compte de cet avis ?**

La législation européenne doit être respectée et une étude d'incidence Natura 2000 doit être réalisée (reprenant les effets sur la faune et la flore au niveau des sites protégés du Luxembourg). La violation de la législation européenne étant évidente, le projet de construction de route du côté français risquerait d'être retardé durant des années. Cette situation, qui ne peut pas être ni dans l'intérêt des autorités françaises ni luxembourgeoises, est une raison de plus pour lancer un appel aux autorités politiques, afin d'intégrer les réflexions du présent appel et de développer un projet routier et de transport public, répondant aux attentes des localités touchées par la circulation et tenant compte de la protection de l'environnement humain et naturel.

Ce projet d'un autre âge doit être abandonné au profit de solutions alternatives à étudier afin que l'amélioration de la mobilité transfrontalière se fasse dans le respect des enjeux environnementaux incontournables.

NON à la destruction de la voie ferrée Fontoy-Audun
OUI aux solutions intermodales alternatives
OUI à une mobilité durable pour les frontaliers

NON à une 2 x 2 voies au cœur de l'agglomération
OUI à un autre tracé respectueux de l'environnement
OUI à un vrai contournement d'Audun-le-Tiche

NON à la destruction de la biodiversité sur Micheville
NON à la dégradation des zones protégées de nos amis luxembourgeois, l'Europe doit réagir
OUI à une réserve naturelle transfrontalière sur Micheville étendue aux zones Natura 2000 luxembourgeoises
OUI à la préservation de la biodiversité pour le cadre de vie des frontaliers et des générations futures

Le développement soutenable, c'est pour quand ?